

CARREFOUR SANTÉ PUBLIQUE

Chaudière-Appalaches

Volume 8, No 5 - Octobre 2002

Virus du Nil La Direction de santé publique fait le bilan

Par Diane Morin

C'est dans la ville de New York, en 1999, que le virus du Nil occidental (VNO) a été détecté pour la première fois en Amérique. Depuis, on a dénombré plusieurs décès d'humains aux États-Unis. Au cours de l'année 2001, le virus a été détecté pour la première fois chez des oiseaux dans le sud de l'Ontario. Cet été, on a retrouvé des oiseaux infectés dans plusieurs provinces dont le Québec, ainsi que la démonstration des premiers cas humains au Canada.

Cette infection touche plus particulièrement les corvidés (corneilles, corbeaux, geais bleus). Elle peut être transmise à un humain lorsqu'un moustique pique successivement un oiseau infecté, puis une personne.

Le programme québécois de surveillance du VNO, appliqué par le ministère de la Santé et des Services sociaux et ses partenaires, a permis de suivre de près l'évolution de l'éclosion du virus chez les moustiques, les oiseaux et les humains.

À ce jour, en date du 18 octobre, on a confirmé que huit (8) corneilles et un (1) geai bleu étaient porteurs du virus du Nil occidental (VNO) dans la région de la Chaudière-Appalaches et qu'ils avaient été trouvés dans les municipalités de St-Vallier, Ste-Louise, St-Apollinaire, St-Jean-Chrysostome, Ste-Marguerite, St-Victor, Ste-Justine et St-Joseph (2).

À plusieurs reprises, particulièrement suite à l'identification d'un oiseau infecté, la Direction de santé publique de Chaudière-Appalaches a informé la population qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter outre mesure, car le risque de développer une maladie grave à la suite d'une piqûre d'un moustique infecté par le virus du Nil occidental demeure faible. L'infection est, dans la plupart des cas, sans symptôme. Rarement, elle entraîne des problèmes plus graves.

Il demeure important de mentionner que le virus ne peut se transmettre directement d'une personne infectée à une autre. La transmission d'un oiseau ou d'un animal infecté à une personne se fait via une piqûre de moustique infecté, et non par un contact direct avec l'animal.

La Direction de santé publique recommande que les gens n'aient pas peur et poursuivent leurs activités à l'extérieur. Il est important toutefois de prendre des mesures de prévention afin d'éviter les piqûres de moustiques, **particulièrement pour les personnes les plus à risque de faire des infections graves, soit les personnes âgées et les personnes qui, en raison d'une maladie grave, se défendent moins bien contre les virus.**

La Direction de santé publique désire donc faire connaître les moyens reconnus efficaces pour éviter les piqûres de moustiques :

- Faire plus attention durant les périodes de la journée où ils sont les plus actifs, soit tôt le matin et à la tombée de la nuit.
- Porter des vêtements longs, amples et de couleurs pâles, sans oublier les bas épais, les souliers et le chapeau lorsque les moustiques sont abondants.
- S'assurer du bon état des moustiquaires des portes et fenêtres des maisons, des tentes, ainsi qu'autour des landaus des bébés.



- Éliminer l'eau stagnante pouvant s'accumuler dans de vieux pneus, des jouets d'enfants, des réservoirs ou d'autres contenants laissés à l'extérieur (les larves de moustiques se développent dans ce genre de situation).
- Faire un usage raisonnable d'insectifuge (chasse-moustiques). Le DEET est un insectifuge reconnu efficace et peut être utilisé sur les vêtements pour éloigner les moustiques. Il est important de ne pas en mettre régulièrement sur la peau lorsque la concentration est importante, particulièrement pour les enfants. Il faut donc suivre rigoureusement les indications du fabricant, particulièrement pour l'application sur les parties non protégées par des vêtements.
- Ne pas utiliser d'insecticide domestique, car leur efficacité est de très courte durée. Leur utilisation régulière et fréquente risque d'entraîner des problèmes d'intoxication chez les humains.

Les professionnels de la santé sont toujours en alerte et seront en mesure, le cas échéant, de diagnostiquer et de signaler tout cas suspect de maladie causée par le VNO.

La population est toujours invitée à signaler à SOS Braconnage (1-800-463-2191) les grands corbeaux, les corneilles d'Amérique et les geais bleus morts récemment ou malades. Soulignons que, pour ramasser un oiseau, il est nécessaire de porter des gants imperméables ou de placer la main au fond d'un sac de plastique avant de saisir l'oiseau avec le sac, puis de le retourner ensuite sur la carcasse. L'oiseau peut être déposé avec du papier journal et de la glace dans une boîte de carton placée à l'ombre jusqu'à sa récolte par un agent.

Des dépliants sur le VNO sont disponibles dans les CLSC. Pour plus de renseignements, contacter Info-Santé CLSC ou consulter le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux à l'adresse : www.msss.gouv.qc.ca/f/sujets/virusnil.htm



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
CHAUDIÈRE-
APPALACHES

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE



Huit corneilles et un geai bleu ont été retrouvés infectés par le VNO.

Prévenir le mal moderne du travail : les lésions musculo-squelettiques (LMS)

Par Alice Turcot

Les lésions musculo-squelettiques du membre supérieur, ce mal moderne du travail, sont davantage reconnues comme un problème majeur chez les travailleurs(euses) et ce, depuis les années 1980. En effet, les réclamations à la CSST correspondent de plus en plus à ces fameuses lésions. En Chaudière-Appalaches, ces problèmes de santé, appelés tendinites de l'épaule, épicondylite, bursite, tunnel carpien, etc. représentent 10% des demandes d'indemnisation à la CSST et plus de 40% des coûts d'indemnisation.

Devant la persistance de ce problème, s'est tenu le 10 septembre, le colloque régional d'ergonomie. Réunissant des spécialistes et des experts, ce colloque a permis aux intervenants en santé au travail (CLSC, CSST, RRSS) de mettre à jour les nouvelles connaissances afin d'intervenir encore plus efficacement dans la prévention et le suivi des travailleurs atteints.



Quelques statistiques

Entre les années 1996 et 1999, la CSST a indemnisé 38 000 travailleurs québécois pour des problèmes musculo-squelettiques excluant les maux de dos. Ce chiffre représente 8,2% de toutes les lésions indemnisées par la CSST. Ces lésions sont une grande source d'invalidité et de souffrance pour les travailleurs atteints. En effet, le travailleur présente de la douleur et de la raideur dans les articulations, des malaises, des engourdissements dans la main et les doigts, des limitations dans les mouvements de l'épaule, du coude ou du poignet. Il doit parfois cesser le travail, prendre de la médication et suivre des traitements de physiothérapie et autres pour soulager ses symptômes. La durée moyenne d'absence du travail est de 53 jours. Une rechute des problèmes touche une personne sur 14.

Au menu du colloque

Un spécialiste en médecine du travail, des physiothérapeutes et des professionnels de la santé ont traité des aspects médicaux, du traitement et du suivi des travailleurs. De même, des outils concrets pour assister les représentants en santé et sécurité au travail à réintégrer les travailleurs victimes de lésions ont été présentés. On a fait la démonstration d'exemples d'aménagement de postes de travail où il est possible de réduire les postures de travail contraignantes et les autres facteurs reliés à ces maladies et lésions. L'aménagement d'un poste avec écran cathodique a fait l'objet d'un atelier pratique. De nombreux gadgets ergonomiques ont été rendus disponibles, souris, lumières, chaises, etc...

Parmi les conférenciers invités, il faut mentionner le Dr Louis Patry, MM. Philippe Garneau, Louis Robitaille et Serge Duval, physiothérapeutes, M. Gilles Croteau, ergonomiste, M. Serge Simoneau, coordonnateur de l'Association sectorielle (ASP) Métal, MM. Raymond Jacques, Pierre Savard, Éric Larouche et Mme Louise Toussaint, intervenants en santé et sécurité au travail.



Sur la photo :
M. Gilles Croteau,
ergonome et
Mme Joëlle Fecteau,
intervenante en santé
et sécurité au travail.

Qualité de la glace et qualité de l'air vont de pair

Par Pierre Lainesse

Depuis de nombreuses années, des efforts considérables sont déployés par les municipalités, l'Association des arénas du Québec, les équipes de santé au travail des CLSC et la Direction de santé publique afin de sensibiliser les gestionnaires et responsables d'arénas à l'importance de prendre en charge la gestion de la qualité de l'air intérieur de leur aréna de manière à prévenir les intoxications aux gaz toxiques tant chez les travailleurs que chez les patineurs et les spectateurs.

Des concentrations excessives de gaz toxiques, tels le monoxyde de carbone (CO) et le bioxyde d'azote (NO₂) générés par des moteurs à combustion mal calibrés, peuvent entraîner des effets sérieux à la santé des travailleurs et des utilisateurs d'aréna : maux de tête, nausées, vomissements, toux inhabituelle, sensation de brûlure à la gorge, étourdissements, vertiges, essoufflement, et dans des cas plus graves, confusion, troubles visuels, perte de conscience, œdème pulmonaire et même décès.



Pour l'aréna de St-Anselme... une surfaceuse électrique

De plus et à plus forte raison, par l'effort physique intense qu'ils fournissent, **les patineurs inspirent généralement beaucoup plus d'air que les autres personnes** présentes dans l'aréna. Même à des niveaux peu élevés, le monoxyde de carbone peut déclencher ou aggraver des problèmes de santé chez **les individus à risque** tels ceux souffrant de problèmes cardiaques ou pulmonaires, les femmes enceintes ou les enfants.

Au cours des dernières semaines de l'été, étant donné la période de reprise d'activités de glace, cette question préoccupante a fait l'objet d'activités de communication, ainsi que d'interventions de la part de la Direction de santé publique. Ainsi, un aréna qui venait tout juste de reprendre ses activités s'est vu recommander sur-le-champ sa fermeture en raison de niveaux dangereusement élevés de monoxyde de carbone dans l'air.

La Direction de santé publique a profité de l'occasion pour rappeler aux personnes en autorité le devoir de s'assurer à tout moment de la bonne qualité de l'air de leur aréna et particulièrement lors d'activités nécessitant l'utilisation de machinerie à combustion, tels les surfaceuses et les coupe-bordures. Le Guide sur la qualité de l'air dans les arénas de mai 1997 intitulé « La qualité de l'air, c'est notre affaire » demeure un outil privilégié pour assurer ce contrôle et ce, en toutes saisons.

Finalement, l'emploi d'une surfaceuse électrique, comme s'est doté l'aréna de Saint-Anselme, reste la façon la plus stable de régler la majeure partie du problème de pollution à l'intérieur des arénas.

«Place aux pères» est lancé

Par Jean R. Bergeron et Geneviève Dion

Le 9 septembre dernier, à la Maison de la Famille Rive-Sud de Lévis, Mme Brigitte B. Bélanger, directrice de la Maison de la Famille Rive-Sud, M. Jean R. Bergeron, du Regroupement communautaire pour les pères des MRC Chutes-de-la-Chaudière et Desjardins, ainsi que la députée de Lévis et ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, Madame Linda Goupil, procédaient au lancement du projet «Place aux pères», visant à promouvoir l'engagement des pères auprès de leurs enfants et de leur famille.

C'est après avoir constaté et s'être inquiété de la faible participation des pères aux activités dédiées à la famille et à l'éducation des enfants que plusieurs organismes et organisations de la région ont décidé d'unir leurs efforts pour engager une action concertée de ralliement des pères. De la naissance de ce Regroupement découle le projet «Place aux pères».



Être père, c'est valorisant! Être père, c'est différent!

Le bien-fondé de ce projet s'appuie de plus sur le fait que plusieurs recherches mettent en évidence les bénéfices de l'engagement paternel, autant en ce qui concerne la socialisation de l'enfant que la prévention de divers problèmes psychosociaux. Le succès de la prévention et la résolution de certaines problématiques sociales, tels le décrochage scolaire ou la délinquance, sont certainement facilités par la présence et l'implication du père auprès de ses enfants et de sa famille.

De sept partenaires, au départ, le Regroupement communautaire pour les pères des MRC Chutes-de-la-Chaudière et Desjardins compte maintenant sur la participation active de onze partenaires, soit le Centre d'aide et prévention jeunesse (CAPJ), le Centre de santé Paul-Gilbert, le CLSC-CHSLD Desjardins, Contrevent, le CPE La Petite Grenouille, le CPE Vire-Crêpe, la Commission scolaire des Navigateurs, la Maison de la Famille Rive-Sud, Partage au masculin, Ressources-Naissances Mère-Contact et SAHARAS.

La création du Regroupement communautaire pour les pères mise sur la coordination et le partage des ressources pour réussir à atteindre trois grands objectifs, soit de sensibiliser les décideurs et les intervenants à l'importance du rôle du père et de son engagement parental, de créer un environnement de services accueillant pour les pères et de développer des pratiques qui favorisent l'engagement parental.

«Je suis convaincue qu'un tel projet contribuera à améliorer la qualité de vie des familles de notre beau coin de pays, d'autant plus qu'il rejoint directement les objectifs du Plan concerté pour les familles du gouvernement du Québec, notamment, au regard du soutien au rôle parental», a commenté la députée de Lévis et ministre d'État, Linda Goupil, lors de la conférence de presse de lancement.

«Ce projet invitera les pères à jouer pleinement leur rôle auprès de leurs enfants pour ainsi assurer un meilleur équilibre parental et familial», a souligné Madame Brigitte B. Bélanger, directrice de la Maison de la Famille Rive-Sud. Pour sa part, Monsieur Jean R. Bergeron a exprimé que: «C'est toute la société québécoise qui devient plus sensible et plus consciente de l'importance de la présence du père pour le développement social, cognitif et moral de l'enfant.»

En bref...

La violence conjugale et familiale et l'évaluation des Protocoles sociojudiciaires

Par Lucie Larose et Josée Rousseau

Le portrait de la violence faite aux femmes est présenté conjointement avec l'Évaluation des protocoles sociojudiciaires et données sur la violence conjugale et familiale. On y retrouve les données du SIC-CLSC, du ministère de la Sécurité publique, des services spécialisés en violence conjugale et des indemnités aux victimes d'actes criminels.

En 2000-2001, en Chaudière-Appalaches, ce sont 1 840 interventions comme première raison de consultation en violence conjugale et familiale qui sont répertoriées dans les CLSC. Les problèmes liés à la violence conjugale sont les plus fréquents (699), puis les victimes de violence conjugale (588) et enfin les problèmes liés à la violence familiale (322).

Selon le ministère de la Sécurité publique, en 2000, pour la région, on dénombre 352 victimes de violence conjugale (Femmes : 87 % ; hommes : 13 %). Les taux d'actes de violence conjugale commis par les conjoints et les ex-conjoints sont significativement inférieurs pour la région comparativement au Québec et ce, de 1988 à 1999. En 2000, ces taux, incluant désormais les amis intimes, sont respectivement de 174 ‰ pour la région et de 463 ‰ pour le Québec.

En ce qui a trait aux services spécialisés en violence conjugale régionaux, en 2000-2001, ce sont 334 femmes et 301 enfants qui ont été hébergés dans les maisons d'aide et d'hébergement et 227 usagers qui ont eu recours aux services d'aide aux hommes agresseurs.

Enfin, en 2000, régionalement, ce sont 113 demandes d'indemnités aux victimes d'actes criminels qui ont été acceptées (80 %). Ce sont des femmes dans 54 % des cas et elles étaient surtout victimes d'agressions sexuelles et de voies de fait. Les hommes pour leur part (46 %), réclamaient principalement en raison d'agressions armées.

Par ailleurs, ces informations, dans un format plus détaillé, sont jointes à l'évaluation de l'implantation des protocoles sociojudiciaires. Pour la région, issus essentiellement du ministère de la Sécurité publique, ces protocoles consacrent la collaboration entre les services policiers, les centres locaux de services communautaires et occasionnellement les services spécialisés pour l'intervention en matière de violence conjugale.

Comme résultats préliminaires de l'évaluation, il apparaît très clairement que le niveau d'implantation des protocoles et les pratiques qui y sont associées varient beaucoup d'une sous-région à une autre, voire d'une MRC à l'autre. En fait, pour différentes raisons, les procédures de référence ont été plus ou moins mises en oubli selon les MRC et les organisations signataires.

Ensuite, il ressort, à tout le moins, que le formulaire d'autorisation est utilisé avec succès par certains corps policiers. En ce qui a trait à l'offre de services expérimentée par quelques CLSC, le faible niveau d'acceptation souligne l'urgence de prendre des mesures pour améliorer la réponse à l'offre de services.

Pour conclure, l'application des protocoles sociojudiciaires pourrait être efficace pour atteindre les objectifs visés. Pour ce faire, les signataires doivent réaffirmer l'importance des protocoles sociojudiciaires, ainsi que leur engagement à les appliquer. De plus, le moment serait opportun pour les signataires de réviser les objectifs des protocoles et déterminer les moyens les plus appropriés pour améliorer la concertation entre les organismes concernés.

Pour en connaître davantage sur le sujet:

LAROSE, Lucie et JOSÉE ROUSSEAU (2002). Évaluation de l'implantation des protocoles sociojudiciaires et les données sur la violence conjugale et familiale, Sainte-Marie, RRSSS de Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), xxvi, 220 p.

Pour commander ou consulter le document, veuillez prendre contact avec le Centre de documentation de la Régie régionale de la santé et des services sociaux Chaudière-Appalaches, au (418) 386-3558.

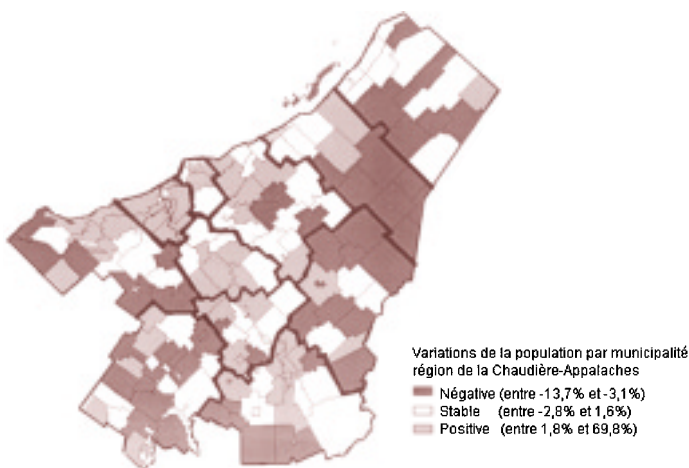
Recensement 2001 : portrait municipal

Par Lucie Larose et Guy Huard

Dans l'ensemble, du point de vue des municipalités, on constate que le littoral (partie est de Lotbinière, Les Chutes-de-la-Chaudière et Desjardins), ainsi que le bassin de la rivière Chaudière, sont les principaux bénéficiaires des gains de population.

Plus précisément, voyons pour trois MRC riveraines de la Chaudière et ayant bénéficié d'un gain de population (Les Chutes-de-la-Chaudière, La Nouvelle-Beauce et Beauce-Sartigan), comment se structurent ces gains municipaux.

Cartographie des variations de la population, par municipalité, MRC et région de la Chaudière-Appalaches, 2001



Sources : recensements 1996 et 2001, données intégrales
http://www12.statcan.ca/francais/Profil01/PlaceSearchForm1_f.cfm, 11-12 juin 2002
Production : RRSS de Chaudière-Appalaches, DSPPE(CSRE), 2002

Dans la MRC Les Chutes-de-la-Chaudière, une large proportion de municipalités connaissent des gains de population. C'est dans la municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon que l'on retrouve la plus importante augmentation (8 %), tandis que Charny (-1 %) et Saint-Rédempteur (-0,1 %) conservent une population que l'on peut considérer plutôt stable malgré leur légère décroissance.

Pour la MRC de La Nouvelle-Beauce, la presque totalité des municipalités connaissent une croissance ou restent stables. C'est celle de Scott qui récolte le gain le plus élevé (10 %).

Enfin, pour la MRC de Beauce-Sartigan, la municipalité de Saint-Georges-Est ressort grande gagnante avec une augmentation de 16 %, suivie par celles de La Guadeloupe (11 %) et de Saint-Simon-les-Mines (10 %). Notons également un accroissement sensible de la population du Lac Poulin (41 %).

Toutefois, il convient de souligner que ces augmentations sont presque réparties de manière uniforme dans l'ensemble de leurs

La Direction de santé publique participe au Marathon des deux rives

Par Denis Olivier

Les Directions de santé publique de Chaudière-Appalaches et de Québec, ainsi que les ministères de la Santé et des Services sociaux et des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) ont uni leurs efforts afin d'animer le kiosque d'information rendant accessible toute la documentation disponible sur les saines habitudes de vie, dont particulièrement la pratique de l'activité physique.



Félicitations à Benoit Laberge, agent de planification Kino Québec à notre Direction de santé publique, qui a non seulement parcouru les 42 km du marathon mais également entraîné son fils Mathieu dans cette belle aventure avec un parcours de 13 km.

Recensement : suite

municipalités environnantes. En effet, la répartition des populations de certaines MRC (Les Chutes-de-la-Chaudière et La Nouvelle-Beauce) reste essentiellement concentrée en couronne de peuplement autour de centres urbains. Le constat reste contrasté pour la MRC de Beauce-Sartigan, dans la mesure où l'on remarque l'effet attractif de Saint-Georges et le délaissement de municipalités excentriques.

Dans une même mesure, les quelques concentrations ciblées d'augmentation de la population s'accompagnent d'une diminution marquée des municipalités situées plus à l'intérieur et aux extrémités du territoire. En effet, les MRC de Montmagny, L'Islet, Les Etchemins et L'Amiante connaissent toutes des pertes quasi généralisées à l'ensemble de leurs municipalités.

En conclusion, on remarque que, malgré un certain développement de la population, du côté du littoral et du bassin de la rivière Chaudière, celui de l'ensemble de la région demeure stable et, enfin, que la partie sud ainsi que ses extrémités semblent se dépeupler.

Carrefour Santé Publique Chaudière-Appalaches est un bulletin d'information publié par la Direction de santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches. Il vise à informer les partenaires de l'évolution des dossiers traités par la Direction de santé publique. Il vise également à promouvoir les activités reliées à la santé publique, ainsi qu'à illustrer le dynamisme des acteurs engagés dans la réalisation d'interventions de promotion de la santé.

DIRECTEUR
Philippe Lessard

RÉDACTION
Denis Olivier

COLLABORATEURS

Jean R. Bergeron Pierre Lainesse
Geneviève Dion Lucie Larose
Guy Huard Diane Morin

Josée Rousseau
Alice Turcot

DISTRIBUTION

Julie Gilbert
ISSN 1198-8711

TIRAGE

2 000 copies
Dépôt légal 2001